

Cher(e) Collègue,

En votre qualité de délégué(e) titulaire, j'ai le plaisir de vous informer que le Comité syndical du SYVEDAC se réunira, en séance,

Le mardi 7 octobre 2025 à 18h00

Dans les locaux de la Communauté urbaine CAEN LA MER

16 rue Rosa Parks à CAEN (les Rives de l'Orne)

Salle de l'Hémicycle

L'ordre du jour de cette séance aura pour objet :

- I. **Désignation d'un secrétaire de séance**
- II. **Approbation des procès-verbaux des 17 juin et 8 juillet 2025**
- III. **Compte rendu des décisions prises par M. le Président du SYVEDAC en vertu de la délégation du Comité syndical du 8 septembre 2020**
 3. Décision n°2025/11 – Etude de caractérisation, de sensibilisation et création de supports de communication pour améliorer la qualité du tri et la composition des déchets et assimilés du tri et la composition des déchets et assimilés – Lots 1 à 4.
- IV. **Administration générale du Syndicat**
 4. Mise à disposition de biens et d'équipements entre PAYS DE FALAISE et le SYVEDAC, et entre VAL ES DUNES et le SYVEDAC pour permettre l'exercice des missions par le maître composteur recruté par le SYVEDAC.
- V. **Ressources Humaines**
 5. Ressources humaines – Mise à jour du tableau des emplois - Création d'un poste d'attaché pour les missions de Direction adjointe.
- VI. **Rapports annuels**
 6. Rapport annuel 2024 – SPL NORMANTRI
 7. Rapport annuel 2025 du SYVEDAC en matière de développement durable
- VII. **Gestion financière du Syndicat**
 8. Finances – exercice 2025 – Décisions modificative n°1 – Autorisation de programme « quai de transfert » et crédits de paiement.
 9. Finances - Exercice 2025 – Décision modificative n°1.

10. Finances - Exercice 2026 – Débat d'Orientations Budgétaires.

VIII. Gestion technique du Syndicat

11. Contrat de fourniture de chaleur aux serres – Phase 2 entre ABC14, SIRAC et SYVEDAC – Autorisation du Président de signer.
12. Convention de coopération entre le SMICTOM de la Bruyère et le SYVEDAC pour le broyage et le compostage des déchets verts collectés en porte à porte sur le territoire du SYVEDAC- Avenant n°2 pour augmenter le tonnage maximum annuel traité.
13. Cession de foncier par la communauté d'agglomération Lisieux Normandie au SYVEDAC pour la construction d'un quai de transfert des déchets à Hermival-les-Vaux.
14. Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la communauté d'agglomération Lisieux Normandie et le SYVEDAC pour l'élargissement du chemin de Beaufils en vue de la création du quai de transfert de déchets à Hermival-les-Vaux.

IX. Prévention / Communication

15. PLPDMA 2024/2030 – Lauréats de l'appel à projet 2025 lancé auprès des groupements adhérents et communes du territoire pour la réduction des déchets.
16. CITEO - Appel à projets Collecte 2025 « Accompagner les collectivités porteuses d'un projet d'optimisation de leur dispositif de collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques » – Candidature du SYVEDAC en partenariat avec ses groupements adhérents.

X. Questions diverses

Vous trouverez ci-joints les projets de notes relatifs aux points de l'ordre du jour.

Je vous remercie, par avance, de bien vouloir confirmer votre présence au 02.31.28.40.03. -l.corigliano@syvedac.org.

Comptant sur votre présence,

Veuillez agréer, Cher(e) collègue, mes sincères salutations.

Olivier PAZ
Président du SYVEDAC



SYVEDAC

SYndicat pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise

9 rue Francis de Pressensé • 14 460 Colombelles

Tél. : 02 31 28 40 03 • contact@syvedac.org

www.syvedac.org